



ÉTAT DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS D'UNE ENTREPRISE DE PÊCHE

Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, lisez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

4

Identification							Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale			
Exercice du :		Année	Mois	Jour	au :	Année	Mois	Jour	2005 était-elle votre dernière année d'exploitation?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nom du bateau							Espèce principale					
N° de permis du bateau commercial de pêche							Code d'activité économique (voir le chapitre 2 du guide <i>Revenus de pêche</i>)					
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui a rempli ce formulaire							Numéro d'identification du déclarant de la société de personnes					
							Numéro d'inscription de l'abri fiscal					
Numéro d'entreprise							Votre quote-part de la société de personnes %					

Revenus			
Vente de poissons			
Autres produits marins			
Subventions, crédits et dégrèvements			
Subsides			
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche			
Autres revenus			
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine			

Revenu brut (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)		8299	a
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)			
Appâts, glace, sel		9138	
Parts des membres de l'équipage		9062	
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)		9224	
Matériel de pêche		9136	
Assurances		8690	
Intérêts		8710	
Nourriture		8523	
Permis		8760	
Dépenses liées aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau de la page 4		9281	
Frais de bureau		8810	
Filets et pièges		9137	
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels		8860	
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)		9060	
Réparations : Bateau de pêche			
: Moteur			
: Matériel électrique			
Total des trois lignes ci-dessus			
Moins : Recouvrements d'assurances			
Votre coût		8963	
Autres dépenses			

Total partiel		9270	
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 2)		9936	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles		9935	
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)		9368	b
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)		9369	
Votre quote-part du montant de la ligne 9369			c
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau de la page 2)		9943	d
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne c moins ligne d)			e
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau de la page 2)		9945	
Votre revenu net (perte nette) (ligne e moins ligne 9945) (inscrivez le résultat à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)		9946	

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année
Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année
Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche* pour obtenir plus de renseignements sur le produit des dispositions.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926
Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, lisez le chapitre 3 du guide T4004, *Revenus de pêche* pour obtenir plus de renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928
Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	_____	2
Carburant et huile	_____	_____	3
Intérêts (voir le tableau B ci-dessous)	_____	_____	4
Assurance	_____	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	_____	6
Entretien et réparations	_____	_____	7
Frais de location (voir le tableau C ci-dessous)	_____	_____	8
Autres dépenses (précisez)	_____	_____	9
	_____	_____	10
Total des dépenses relatives aux véhicules à moteur : Additionnez les lignes 3 à 10	_____	_____	11
Partie « affaires » : $\left(\frac{\text{ligne 1}}{\text{ligne 2}} \right) \times \text{ligne 11}$	_____	_____	12
		_____	\$
Frais de stationnement reliés aux activités commerciales	_____	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	_____	14
Additionnez les lignes 12, 13 et 14	_____	_____	15

Dépenses relatives aux véhicules à moteur admissibles : Inscrivez le montant de la ligne 15 à la ligne 9281 à la page 1

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur à la section A, à la page 2.

Tableau B – Intérêts admissibles pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	_____	A
_____ \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : Inscrivez le montant le moins élevé de la ligne A ou de la ligne B; reportez ce montant à la ligne 4 du tableau A	_____	_____	\$

* Pour les voitures de tourisme achetées :
 • entre le 1^{er} septembre 1989 et le 31 décembre 1996 et entre 2001 et 2005, inscrivez **10 \$**
 • entre 1997 et 2000, inscrivez **8,33 \$**

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2005	_____	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2005	_____	_____	2
Nombre total de jours où les véhicules ont été loués durant 2005 et avant	_____	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	_____	4
Le montant le plus élevé de la ligne 4 ou [35 294 \$* + (TPS et TVP, ou TVH, sur 35 294 \$)]	_____	_____	5
_____ \$ × 85 % =	_____	_____	5
$\frac{[(800 \$ * + \text{TPS et TVP, ou TVH, sur } 800 \$)] \times \text{ligne 3}}{30}$	_____	_____	6
_____ – ligne 2	_____	_____	6
$\frac{[(30\,000 \$ * + \text{TPS et TVP, ou TVH, sur } 30\,000 \$)] \times \text{ligne 3}}{\text{ligne 5}}$	_____	_____	7
Frais de location admissibles : Inscrivez le montant le moins élevé de la ligne 6 ou de la ligne 7	_____	_____	\$

(Reportez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)

* Si le contrat de location a été conclu avant le 1^{er} janvier 2001, faites les changements suivants aux formules :

	Après 1990 mais avant 1997	1997	1998 et 1999	2000
• ligne 5, remplacez 35 294 \$ par	28 235 \$	29 412 \$	30 588 \$	31 765 \$
• ligne 6, remplacez 800 \$ par	650	550	650	700
• ligne 7, remplacez 30 000 \$ par	24 000	25 000	26 000	27 000